Nombre de membres	Séance du 16 juillet 2015		
en exercice: 15	L'an deux mille quinze et le seize juillet l'assemblée régulièrement		
	convoquée le 10 juillet 2015, s'est réunie sous la présidence de		
<u>Présents</u> : 9	Jean-Marc BOYA.		
	Sont présents : Jean-Marc BOYA, Claude DAMBAX, Séverine		
Votants: 13	HOURNE-RAOUBET, Didier LOPEZ, Marie-Claude LOPEZ-		
	BOHOYO, Sabine DAMBAX-RODRIGUES, Florence		
	FOURCADE, Louis JOLY, Sandrine MILLET.		
	Représentés : Madame BOUTHORS Marie par Madame		
	FOURCADE Florence, Monsieur BROSSARD Nicolas par		
	Monsieur BOYA Jean-Marc, Madame CARASSUS Maryline par		
	Madame HOURNE-RAOUBET Séverine, Monsieur TERTACAP		
	Mathieu par Monsieur LOPEZ Didier.		
	Excusés: Francis ABADIE, Angel MARTINEZ.		
	Absents:		
	Secrétaire de séance : Sabine DAMBAX-RODRIGUES.		

#### Ordre du jour

- Avancement de grade mise à jour du tableau des emplois, avec suppression de l'ancien emploi,
- Achat d'un nouveau camion avec cession de l'ancien,
- Décision modificative n°1 2015 M14,
- Validation du schéma directeur d'assainissement collectif,
- Ouestions diverses.

Monsieur le Maire propose aux membres présents d'ajouter à l'ordre du jour deux points avant le vote de la décision modificative n°1 - 2015 - M14 :

- Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux demande de subvention auprès de la région,
- Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 5 496€ auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le préfinancement des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoiutée (FCTVA).

L'assemblée n'émet aucune objection pour modifier l'ordre du jour.

# Objet: Avancement de grade - Mise à jour du tableau des emplois, avec suppression de l'ancien emploi et création du régime indemnitaire pour le grade d'adjoint adminitsratif territorial principal de 2ème classe - DE\_035\_2015

#### Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial de 1ère classe à temps complet.

#### Ainsi que :

- la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- la suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de ses membres présents :

- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

La présente délibération prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

Adopté à l'unanimité

# Objet: Achat d'un nouveau camion avec cession de l'ancien - DE\_036\_2015

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le camion des services techniques est hors service et qu'il est nécessaire d'en acheter un nouveau, étant donné qu'aucun garage n'a trouvé une boîte à vitesse d'occasion.

Il fait part de l'opportunité d'acquérir un fourgon plateau IVECO type C35700E, de 1996, 112 571 Km, à un particulier pour 5 000€.

Adopté à l'unanimité

# Objet: Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux - Demande de subvention auprès de la région - DE\_037\_2015

Monsieur le Maire rapelle que suite au diagnostic accessibilité qui a porté sur l'ensemble des bâtiments communaux suivants : l'agence postale, l'église, la mairie et ses annexes, la salle de réunion et ses accès, la salle de réunion et le presbytère, la salle multi-associations, la salle polyvalente, le stade, les vestiaires et les tribunes, il a été décidé d'effectuer des travaux pour un montant de 28 660€ HT soit 34 392€ TTC.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Région Midi Pyrénées est susceptible de participer au financement des travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics.

Il propose donc de soumettre le dossier des travaux prévus pour les différents bâtiments communaux auprès de cette instance, et d'adopter le plan de financement suivant :

Coût total des travaux (HT)	28 660 €	100%
Etat (DETR 2015)	17 000 €	Soit 59.31%
Région FRI	5 929 €	Soit 20.69%
Autofinancement - Commune	5 731 €	Soit 20 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Midi-Pyrénées,
- charge Monsieur le Maire de remplir et signer tous les documents administratifs afférents à cette décision.

Adopté à l'unanimité

# Objet: Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 5 496€ auprès de la caisse des dépôts et consignations pour le préfinancement des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) - DE\_038\_2015

Montant maximum du prêt : 5 496 €

Durée d'amortissement du prêt : 15 mois

Dates des échéances en capital :

- Ligne 1 du Prêt : décembre 2016

- Ligne 2 du Prêt : avril 2017

Taux d'intérêt actuariel annuel : 0 %

**Amortissement:** in fine

**Typologie Gissler**: 1A

A cet effet, le Conseil autorise son maire, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat.

Adopté à l'unanimité

### Objet: Décision modificative n°1 - 2015 - M14 - DE 039 2015

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives .

Adopté à l'unanimité

# Objet: Approbation du schéma directeur d'assainissement des eaux usées - DE\_040\_2015

Monsieur le Maire expose :

Le réseau de collecte des eaux usées de la commune d'Adé reçoit une quantité très importante d'eaux parasites d'infiltration ou de pluie en provenance des parties publiques et privées du réseau.

Cette situation pénalise la commune sur le plan financier dont les effluents sont traités à la station d'épuration de la ville de Lourdes. La facturation est réalisée sur la base de l'assiette des volumes effectivement pompés et traités (eaux parasites incluses).

La commune a confié au cabinet 2AE la réalisation d'une étude de diagnostic et l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées décrivant les travaux à réaliser.

Celle-ci fait apparaître la nécessité de réaliser des travaux prioritaires destinés à réduire le volume d'eaux parasites de façon significative tant au niveau des réseaux publics que des raccordements particuliers.

Au vu de cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le schéma directeur d'assainissement des eaux usées de la commune d'Adé,
- Autorise M le Maire à recruter un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux prioritaires.

Adopté à l'unanimité

### **Questions diverses**

- Monsieur le maire fait lecture d'un courrier reçu de la préfecture demandant aux maires des Hautes Pyrénées de désigner un élu référent sécurité routière. Le conseil municipal propose à l'unanimité que ce soit monsieur DAMBAX.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 19h50